

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 DECEMBRE 2017

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART,
Laurent ARMAN, Benoît DEGHOAIN , Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith
PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY,
Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier
DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, Conseillers

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSE :

Mr Jean-Pierre JAUMOT

*Convoquée en date du 12 décembre 2017, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 20 décembre 2017

à 20h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

CPAS

**1. Finances – CPAS – Budget général de l'exercice 2018 – Services ordinaire et extraordinaire
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2018 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

M. Fayt présente le budget 2018 du CPAS.

**BUDGET GENERAL DU C.P.A.S.
DE L'EXERCICE 2018
RAPPORT
C.A.S. du 17/11/2017 - ARRET**

1° - SERVICE ORDINAIRE

Le budget ordinaire de l'exercice 2017 s'équilibre au montant total de **24.639.886,55 €** avec une intervention communale de **4.350.000,00 €**

La comparaison des montants des tableaux récapitulatifs du service ordinaire de l'exercice 2017 par rapport aux totaux du budget 2018 qui vous est présenté permet de constater globalement l'évolution de chacun des groupes économiques tant en recettes qu'en dépenses.

En recettes, les prestations se montaient à 3.778.507,00 € en 2017, elles sont à 3.804.145,00 € en 2018. Les transferts, intervention communale incluse, s'élevaient à 19.337.650,60 € en 2017 contre 20.173.185,73 € en 2018. Quant à la dette, de 2.415,55 € en 2017 elle redescend à 2.105,55€ au présent budget.

En dépenses, les charges de personnel évoluent très peu : elles sont prévues en 2018 pour 12.376.983,86 € et elles s'inscrivaient au montant de 12.206.912,00 € à l'exercice passé.

Les dépenses de fonctionnement sont sensiblement majorées : de 2.731.366,33 € à l'exercice 2017, elles atteignent 2.828.834,00 € au budget présent.

Très peu de changement pour les dépenses de transferts : elles s'établissaient au montant de 8.905.356,42 € en 2017 et sont inscrites pour 8.899.575,42€ au budget 2018.

Quant aux dépenses de la dette, elles sont légèrement diminuées, elles s'inscrivent en 2018, au montant de 294.467,00 € alors qu'elles s'élevaient à 310.977,00 € au budget précédent.

Je vais maintenant procéder à un examen comparatif, fonction par fonction, tant des recettes que des dépenses inscrites en 2018 par rapport **aux chiffres arrêtés définitivement en 2017**.

L'évolution de certaines fonctions budgétaires est nulle ou peu significative, je ne m'y arrêterai pas.



Dépenses :

Peu d'évolution des inscriptions budgétaires en 2018 par rapport à celles de l'exercice 2017. Globalement, les dépenses de la fonction s'établissent au montant de **59.101,00 €** dont 39.206,00 € concernant principalement le paiement des cotisations au Service Médical du Travail (PROVIKMO), 19.600,00 € pour les frais de fonctionnement ainsi qu'une somme de 295,00 € pour les intérêts de retard et les rentes viagères.

Recettes :

La dotation communale reste inchangée par rapport à l'exercice passé; elle est prévue au montant de 4.350.000,00 € dans le budget de l'exercice 2018.

FONCTION 029 - FONDS

Recettes :

Le montant du Fonds Spécial de l'Aide Sociale augmente, de 429.837,00 € en 2017, il s'inscrit au montant de 667.256,21 € au présent budget.



Recettes :

Inscription d'un montant de 310.000,00€ à l'article 060/994-01 concernant un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire disponible.

FONCTION 123 - ADMINISTRATION GENERALE

Dépenses :

Les charges salariales sont légèrement diminuées, elles sont inscrites dans le présent budget pour un montant de 1.539.736,00€ alors qu'elles s'établissaient à 1.574.172,00 € en 2017.

Même situation pour les dépenses de fonctionnement où plusieurs postes budgétaires ont été revus à la baisse; c'est le cas notamment des honoraires et indemnités pour expertises ainsi que des frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique. Concrètement les charges de fonctionnement sont inscrites au présent budget pour 213.100,00 € alors qu'elles s'élevaient en 2017 à 230.229,00€.

Les dépenses de transferts et de la dette restent quasiment inchangées.

Globalement, les dépenses de la fonction sont sensiblement diminuées : de **1.816.718,00 €** en 2017, elles redescendent à **1.764.094,00 €** au budget 2018.

Recettes :

Peu d'évolution des recettes de la fonction : elles s'établissaient à 60.031,00 € en 2017 et sont prévues pour 54.068,00 € au présent budget.



Dépenses :

Peu de changement pour les dépenses de cette fonction : elles s'inscrivaient à **9.729,00 €** en 2017 et sont prévues pour **9.735,00 €** au budget présent.

Recettes :

Les recettes de la fonction diminuent très sensiblement : elles s'établissaient à 18.045,00 € en 2017 et elles s'inscrivent au montant de **17.725,00 €** au présent budget.

FONCTION 8011 - COORDINATION SOCIALE

Dépenses :

Les dépenses de la fonction sont sensiblement en hausse : de **77.124,00€** au budget précédent, elles passent à **78.113,00 €** en 2018.

Recettes :

Néant.

FONCTION 8013 - MEDIATION DE DETTES

Dépenses :

Les charges de personnel évoluent sensiblement à la hausse en raison notamment des augmentations barémiques.

Au niveau des charges de fonctionnement, on note simplement une diminution des crédits pour les honoraires et indemnités pour avocats, médecins et personnel paramédical ainsi que pour les fournitures administratives pour consommation directe.

Il n'y a pas de changement pour les dépenses de transferts de la fonction.
Globalement, les dépenses de la fonction "Médiation de Dettes" sont sensiblement majorées : de **138.697,00 €** en 2017, elles passent à **145.748,00 €** au budget actuel.

Recettes :

Au niveau des recettes de transferts, on note essentiellement l'inscription du montant de l'intervention du Ministère de la Région Wallonne, dans les frais de personnel et de fonctionnement; cette allocation comprend une partie forfaitaire qui est calculée sur base du nombre d'habitants de notre commune et une partie variable basée sur le nombre de dossiers traités ainsi que des permanences qui sont tenues dans le cadre de la médiation de dettes.

En résumé, les recettes de la fonction évoluent très peu : elles s'établissaient à **35.743,00€** à l'exercice 2017 et sont prévues pour **37.336,00 €** en 2018.



Dépenses :

Les charges salariales de la fonction sont légèrement majorées, de 191.559,00 € en 2017, elles passent à 203.906,86€ au présent budget.

Au niveau des charges de fonctionnement, on note essentiellement une diminution des crédits destinés au financement du projet "Pape" mis en œuvre dans le cadre d'un plan d'action préventive en matière d'énergie.

Aucune évolution pour les dépenses de transferts de la fonction par rapport à celles de l'exercice 2017; les aides sociales financées dans le cadre de la fourniture d'énergie sont prévues pour 57.023,42 € et les allocations de chauffage pour 195.000,00€.

Globalement, les dépenses de la fonction baissent sensiblement : de **471.779,39 €** en 2017, elles redescendent à **463.975,28 €** au budget actuel.

Recettes :

On note simplement une diminution des recettes relatives aux subventions octroyées dans le cadre du projet "Pape".

En résumé les recettes diminuent légèrement : elles s'élevaient en 2017 à **514.136,21 €** et elles s'inscrivent au montant de **500.112,60 €** au budget présent.

FONCTION 8019 - AUTRES ACTIONS SOCIALES

Dépenses :

Inscription de crédits budgétaires pour un total de **63.721,00 €** dont un montant de 21.830,00 € pour les charges de personnel et un autre montant de 41.891,00€ destiné au financement de divers projets à réaliser pour les usagers des services des Centres Publics d'Action Sociale.

Recettes :

Inscription en recettes de divers montants pour un total de **63.771,00 €** correspondant essentiellement aux subventions du Ministère de l'Intégration Sociale, octroyées dans le

cadre des mesures de promotion de la participation sociale et de l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des Centres Publics d'Action Sociale.

FONCTION 831 - Aide Sociale

Dépenses :

Les dépenses de personnel sont légèrement majorées, de 501.382,00 € au budget précédent, elles passent en 2018 à 510.975,00 €.

Même situation pour les dépenses de fonctionnement où notamment, le crédit budgétaire concernant les frais de procédure et de poursuite a été revu à la hausse.

En ce qui concerne les dépenses de transferts (Aide Sociale); les divers crédits relatifs au revenu d'intégration sont prévus en 2018 pour un montant total de 4.589.000,00 € au lieu de 4.641.000,00 € en 2017; il apparaît que suite aux diverses missions sociales de notre CPAS dont la mise au travail des usagers en vertu de l'article 60 § 7, le nombre de bénéficiaires du R.I. diminue.

Quant à l'aide sociale "Etrangers", les crédits sont également en baisse par rapport à l'exercice 2017, ils sont prévus pour un montant total de 53.000,00 € en 2018 contre 82.000,00 € en 2017.

Globalement, les dépenses de la fonction sont en baisse : de **5.969.890,55€** en 2017, elles redescendent à **5.740.588,00 €** au présent budget.

Recettes :

Très peu de changement pour les recettes de la fonction si ce n'est une sensible augmentation; elles s'établissaient en 2017 au montant de **3.614.289,28 €** et sont prévues pour **3.650.533,98 €** au présent budget.

FONCTION 8341 - MAISON DE REPOS

Dépenses :

Les charges de personnel sont quasiment inchangées : elles s'inscrivaient au montant de 6.678.580,00 € en 2017 et elles sont prévues pour 6.681.453,00 € à l'exercice 2018.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on note surtout une diminution des crédits concernant les honoraires et indemnités pour avocats, médecins et personnel paramédical, les frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique ainsi que les fournitures, entretien et location de vêtements de travail; l'entretien du linge étant réalisé en interne.

En ce qui concerne les dépenses de transferts, le montant des non-valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire est diminué.

Quant aux dépenses de la dette, on note une baisse assez importante du montant des remboursements des emprunts à charge du CPAS.

Globalement, les dépenses de la fonction diminuent sensiblement : elles s'établissaient au montant de **8.517.497,00 €** en 2017 et sont prévues pour **8.369.485,00 €** au budget actuel.

Recettes :

Les recettes de prestations restent quasiment inchangées par rapport à celles de l'exercice passé.

Au niveau des recettes de transferts, on note surtout une augmentation du montant de l'intervention de l'I.N.A.M.I. prévue en 2018 mais aussi des contributions des autres pouvoirs public dans les frais de personnel.

Globalement, les recettes de la Maison de Repos sont en hausse : de **8.673.206,35 €** en 2017, elles passent à **8.972.627,00 €** au présent budget.

FONCTION 83413 – NEW MR

Dépenses :

Fonction nouvellement créée concernant le projet de création d'une nouvelle maison de retraite, dans laquelle figurent les frais de fonctionnement pour un montant de 24.200,00 € et les charges financières des emprunts à charge du CPAS pour 93.090,00 €.

Dépenses :

Légère diminution des dépenses de personnel par rapport à l'exercice précédent.
Sensible baisse également des charges de fonctionnement, surtout au niveau des prévisions relatives aux fournitures pour les bâtiments pour consommation directe.
En ce qui concerne les dépenses de transferts, aucun montant n'est prévu en non-valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire et en remboursement de non-valeurs, ce qui explique la diminution des prévisions par rapport à l'exercice passé.
Les dépenses de la dette restent quasiment inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.
Globalement, les dépenses diminuent : elles sont prévues au budget actuel pour **924.492,00 €** et elles s'élevaient en 2017 au montant de **978.662,00 €**.

Recettes :

Les recettes de prestations inscrites au budget 2018 restent inchangées.
En ce qui concerne les recettes de transferts, on note principalement une diminution du montant des contributions pour le personnel contractuel subsidié (point APE).
Globalement, les recettes sont en baisse : de **714.537,00 €** en 2017, elles redescendent à **677.511,00 €** au présent budget.

Dépenses :

Cette fonction enregistre l'ensemble de toutes les charges spécifiques des demandeurs d'asile (dont notamment, les charges de locations de logements, les diverses aides sociales concernant les frais médicaux, d'hospitalisation, les bons alimentaires,...).
Globalement, les dépenses du budget 2018 s'inscrivent au montant de **415.485,27 €** réparti comme suit : les charges de personnel s'établissent au montant de 71.283,00 €, les frais de fonctionnement concernant essentiellement les loyers et charges locatives des immeubles loués sont estimés à 87.400,00 €; les dépenses de transferts sont prévues pour 98.344,00 € dont 60.000,00€ pour l'aide sociale en espèces (AGP), quant aux dépenses de prélèvements, un montant de 157.406,27 € est inscrit pour la création d'un fonds de réserve ordinaire disponible.

Recettes :

Le montant total des recettes de la fonction inscrites au présent budget s'élève à **415.485,27 €** dont un montant de 277.655,00 € provenant principalement des subventions du FEDASIL, octroyées dans le cadre de la loi du 02 avril 1965 en faveur des demandeurs d'asile et un second montant de 137.830,27 € concernant un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire disponible.

FONCTION 8441 - SERVICE D'AIDE FAMILIALE

Dépenses :

Les charges de personnel sont légèrement majorées : elles s'inscrivaient en 2017 au montant de 1.158.765,00 € et sont prévues pour 1.185.004,00 € au présent budget.

Au niveau des charges de fonctionnement, plusieurs postes budgétaires sont diminués; c'est le cas notamment, des frais de déplacements du personnel, des frais de téléphone, des frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique et des frais de fourniture, d'entretien et de location des vêtements de travail.

Diminution également des dépenses de transferts suite au fait qu'aucun montant n'est inscrit au présent budget pour le remboursement des non-valeurs de droits constatés perçus du service ordinaire.

Quant à la dette, les charges financières des emprunts à charge du CPAS sont inscrites pour un montant de 1.162,00 €.

Globalement, les dépenses de la fonction évoluent très peu : elles s'établissaient à **1.225.653,00 €** en 2017 et elles sont inscrites pour **1.235.456,00 €** au budget présent.

Recettes :

Les recettes de prestations des Aides-Familiales augmentent légèrement : de 199.350,00€ en 2017, elles sont prévues pour 208.000,00 € en 2018.

Au niveau des recettes de transferts, on note également une augmentation des subventions du Ministère de la Région Wallonne dans les frais de fonctionnement.

Globalement, les recettes de la fonction évoluent sensiblement, de **1.027.326,00 €** en 2017, elles passent à **1.049.876,00 €** au présent budget.

FONCTION 8442 - BABY-SITTING ET SERVICE DE GARDE A DOMICILE

Dépenses :

Les charges salariales de la fonction restent pratiquement inchangées par rapport à l'exercice 2017.

Peu de changement également pour les dépenses de fonctionnement et de transferts.

Globalement, les dépenses de la fonction sont pratiquement inchangées : elles s'inscrivaient en 2017 au montant de **47.008,00 €** et sont prévues pour **47.509,00 €** au budget présent

Recettes :

Tout comme les dépenses, les recettes de la fonction évoluent très peu : elles s'établissent au montant **43.477,00 €** en 2018 contre **43.013,00 €** en 2017.

FONCTION 8447 - MAGASINS

Dépenses :

Fonction relative à l'épicerie sociale, établie dans les locaux de l'ancienne école communale à LEVAL-TRAHEGNIES, dans laquelle figurent des inscriptions budgétaires pour un total de **113.490,00 €**, réparti comme suit :

- 52.959,00 € pour les charges de personnel;
- 60.437,00 € pour les frais de fonctionnement correspondant essentiellement aux fournitures techniques destinées à la revente directe;
- 94,00 € pour les charges de transferts concernant notre intervention dans les primes syndicales.

Recettes :

Globalement, les recettes de la fonction s'établissent à **72.998,00 €** avec des recettes des produits de vente des marchandises pour un montant de 43.500,00 € et des recettes de transferts concernant les subventions pour le personnel, estimées à 29.498,00 €.



Dépenses :

Les charges de personnel de la fonction sont sensiblement prévues à la baisse. Les dépenses de fonctionnement restent inchangées par rapport à celles de l'exercice 2017. Même situation pour les dépenses de transferts et de la dette qui n'évoluent quasiment pas. Globalement, les dépenses de la fonction diminuent légèrement : de **82.509,00 €** en 2017, elles redescendent à **80.538,00 €** au budget présent.

Recettes :

Les recettes relatives à la facturation des prestations des ouvriers du SAFA sont inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent. Peu de changement également pour les recettes de transferts. Globalement, les recettes de la fonction sont sensiblement en baisse, de **37.244,00 €** à l'exercice 2017, elles retombent à **36.397,00 €** au présent budget.



Dépenses :

Les charges de personnel de la fonction sont en baisse. Peu de changement pour les dépenses de fonctionnement, si ce n'est une diminution de la prévision pour les assurances couvrant les véhicules et le charroi. Quant aux dépenses de la dette, un montant de 1.100,00 € est inscrit pour les charges financières des emprunts à charge du CPAS dans le cadre de l'achat d'un nouveau véhicule pour ce Service. Globalement, les dépenses de la fonction diminuent : de **50.468,00 €** en 2017, elles retombent à **32.017,00 €** au budget présent.

Recettes :

Les recettes de prestations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les recettes de transferts, les subventions A.P.E. pour le personnel contractuel subventionné sont diminuées. En résumé, les recettes de la fonction sont en baisse : de **40.311,00 €** en 2017, elles retombent à **28.429,00 €** à l'exercice présent.

Dépenses :

Les charges salariales de la fonction évoluent sensiblement à la hausse.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, on note principalement, l'augmentation du crédit pour le financement des frais de procédure et de poursuite; plusieurs autres prévisions sont également majorées mais dans une mesure moins importante.

Au niveau des dépenses de transferts, les charges salariales afférentes aux "Articles 60§7" ont été augmentées afin d'assurer la continuité de notre politique sociale en matière de réinsertion.

Globalement, les dépenses de la fonction sont majorées : de **4.227.146,08 €** au budget précédent, elles atteignent **4.502.239,00 €** en 2018.

Recettes :

Les recettes de transferts sont prévues pour **3.208.425,94 €** dont notamment une somme de 330.000,00 € pour les contributions de la Région Wallonne dans le cadre de la politique de mise au travail et un montant de 1.550.000,00 € provenant des subventions du Ministère Fédéral qui est calculé sur base du nombre des agents sous contrat "article 60§7" dont les charges salariales ont été inscrites en 2017.

En résumé, tout comme les dépenses, les recettes augmentent : de **2.954.579,76 €** à l'exercice 2017, elles passent à **3.208.425,94 €** au présent budget.

FONCTION 8452 : ENTREPRISE DE FORMATION PAR LE TRAVAIL

Dépenses :

Fonction nouvellement créée dans laquelle figurent les charges de personnel pour un montant de 182.075,00 €, les frais de fonctionnement pour un montant de 129.800,00 € et les dépenses de la dette pour 990,00 € soit un total général de **312.865,00 €**.

Recettes :

Les recettes provenant essentiellement des contributions de la Région Wallonne dans le cadre de la politique de mise au travail et d'autre part, des subventions pour le personnel contractuel subsidié sont prévues pour un montant de **242.552,00 €**.

Dépenses :

Les dépenses de cette fonction concernent uniquement les loyers et charges locatives des immeubles loués: elles s'élevaient en 2017 à **39.150,00 €** et sont estimées à **33.950,00 €** au budget 2018.

Recettes :

Les recettes sont inscrites en 2018 pour un total de **36.000,00 €** dont un montant de 35.000,00 € relatif au produit des locations des logements situés à la rue de l'Abattoir.

Dépenses :

Sensible diminution des dépenses de la fonction : globalement, celles-ci sont prévues en 2018 au montant de **55.415,00 €** dont 34.310,00 € pour les frais de fonctionnement et 21.105,00 € pour les dépenses de la dette; cette dernière prévision étant destinée au remboursement des charges financières des emprunts contractés pour le financement de la construction des 27 appartements de la Résidence M. PARRO.
Il n'y a pas de charges de personnel à la fonction 924.

Recettes :

Les recettes de prestations de la fonction relatives au produit des locations des 27 appartements sont majorées par rapport à l'exercice précédent.
Globalement, les recettes sont prévues pour **162.500,00 €** en 2018, elles s'inscrivaient au montant de **159.233,00 €** à l'exercice passé.

Dépenses :

Les dépenses de cette fonction concernent principalement les loyers et charges locatives relatives à l'ensemble des logements d'insertion et de transit mis à disposition dans le cadre de certaines mesures prises en urgence en faveur des ménages en situation de détresse.
Globalement les dépenses de la fonction sont prévues pour **49.100,00 €** en 2018, elles s'inscrivaient au montant de **56.061,00 €** en 2017.

Recettes :

Les recettes de la fonction subissent peu de changement par rapport à celles de l'année précédente. Elles s'élevaient à **35.700,00 €** en 2017 et sont estimées à **37.700,00 €** au budget présent

2° - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le total des prévisions de recettes et de dépenses du service extraordinaire de l'exercice 2018 s'élève à **2.036.400,00 €**.

Je vais maintenant procéder à l'examen comparatif des fonctions utilisées du service extraordinaire du budget 2018.

Dépenses :

Inscription en dépenses d'investissements d'un montant de 12.500,00€ destiné l'achat de matériel informatique.
Cet investissement sera financé par un emprunt à charge du CPAS.

MEDIATION DE DETTES

Dépenses :

Inscription en dépenses d'investissements de deux montants de 1.000,00€ chacun, destinés à l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. Ces acquisitions seront financées par un emprunt à charge du CPAS.

AIDE SOCIALE

Dépenses :

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **543.000,00 €** avec la répartition suivante :

1° Article 831/712-53 : Achat de bâtiments industriels ou d'exploitation ou à caractère social	
:	310.000,00
€	
2° Article 831/723-60 :	
<input type="checkbox"/> Démolition des modules existants	50.000,00€
<input type="checkbox"/> Réalisation d'une chape pour pose de nouveaux modules	15.000,00€
<input type="checkbox"/> Travaux d'aménagements de bâtiments	121.000,00€
3° Article 831/733-60 :	
<input type="checkbox"/> Honoraires bureau d'études	30.000,00€
4° Article 831/741-51 :	
<input type="checkbox"/> Achat de mobilier de bureau	12.000,00€
5° Article 831/742-53 :	
<input type="checkbox"/> Achat de matériel informatique	5.000,00€

Ces investissements seront financés par un emprunt à charge du C.P.A.S.

FONCTION 8341 - MAISON DE REPOS

Dépenses :

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **551.200,00 €** avec la répartition suivante :

1° Article 8341/723-60 – Aménagements en cours d'exécution des bâtiments :	
<input type="checkbox"/> Installation de caméras de surveillance	5.000,00€
<input type="checkbox"/> Réparation chaudières	20.000,00€
2° Article 8341/724-60 - Maintenance extraordinaire en cours d'exécution des bâtiments :	
<input type="checkbox"/> Remplacement du linoléum	320.000,00€
3° Article 8341/741-51 – Achat de mobilier de bureau pour l'atelier du Service Technique	8.000,00€

4°Article 8341/741-98 – Achat de mobilier pour les chambres	10.000,00€
5°Article 8341/742-53 – Achat de matériel informatique	10.000,00€
6°Article 8341/744-51 - Achats et maintenance de machines et de matériels d'équipement et d'exploitation (amortis. 10 ans)	
<input type="checkbox"/> Achat de chariots liaison chaude et froide	95.000,00€
7°Article 8341/744-52 - Achats et maintenance de machines et de matériels d'équipement et d'exploitation (amortis. 5 ans)	
<input type="checkbox"/> Achat d'un abri pour fumeur	6.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat d'un chariot à glissière	1.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat d'un porte-assiettes	4.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat de matériel de cuisine	6.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat de vaisselle et couverts	1.500,00€
<input type="checkbox"/> Achat d'un four	12.500,00€
<input type="checkbox"/> Achat d'une marmite électrique	11.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat de matériel pour le lavoir	30.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat de coussins alternatings + moteurs	10.000,00€
<input type="checkbox"/> Achat de tonnelles	1.200,00€

En recettes de la dette, inscription à l'article 8341/96151 de divers montants pour un total de **551.200,00 €** correspondant aux emprunts à charge du CPAS.

FONCTION 8351 - CRECHE

Dépenses :

En dépenses d'investissements, inscription des montants dont détails ci-après :

1° Article 8351/742-53 :	
<input type="checkbox"/> Achat de matériel informatique	2.500,00€
2° Article 8341/744-52)	
<input type="checkbox"/> Achat de jeux pour enfants	3.000,00€

En recette, les emprunts à charge du CPAS destinés au financement des investissements susmentionnés, sont prévus pour un montant total de 5.500,00€.

FONCTION 8351 - CRECHE

Dépenses :

Inscription en dépenses d'investissements d'un montant de 35.000,00 € destiné à l'achat d'un véhicule pour le transport de personnes.
Cette dépense sera financée par un emprunt.

Dépenses :

Inscription en dépenses d'investissements d'un montant de 5.000,00 € destiné à l'achat de téléphones portables pour le service du SAFA.
Cette dépense sera financée par un emprunt.

Dépenses :

En dépenses d'investissements, plusieurs montants sont prévus pour un total de **4.200,00 €** destinés au renouvellement de certains matériels, dont détail ci-après :

1° Article 8447/741-51 :

Achat de mobilier de bureau 1.000,00€

2° Article 8447/741-98 :

Achat de mobilier divers 1.200,00€

3° Article 8447/742-53 :

Achat d'un programme de gestion des stocks + scanner 2.000,00€

En recette, les emprunts à charge du CPAS destinés au financement des investissements susmentionnés, sont prévus pour un montant total de 4.200,00€.

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **22.500,00€** avec la répartition suivante :

1° Article 8449/743-52 :

Achat d'un véhicule 20.000,00€

2° Article 8449/744-52 :

Achat d'outillage 2.500,00€

Ces investissements seront couverts par un emprunt à charge du CPAS.

Inscription en dépenses d'investissements d'un montant de 30.000,00€ destiné à l'achat d'un véhicule pour le transport de personnes.
Cet achat sera financé par un emprunt à charge du CPAS.

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **550.000,00€** avec la répartition suivante :

- 1° Article 8451/712-53 :**
 - Achat de bâtiments 500.000,00€
- 2° Article 8451/723-60 :**
 - Aménagements de bâtiments 50.000,00€

Ces investissements seront couverts par un emprunt à charge du CPAS.

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **147.500,00€** avec la répartition suivante :

- 1° Article 8452/723-60 :**
 - Aménagement de bâtiment 75.000,00€
- 2° Article 8452/741-51 :**
 - Achat de mobilier de bureau 17.500,00€
- 3° Article 8452/742-53 :**
 - Achat de matériel informatique 12.000,00€
- 4° Article 8452/743-52 :**
 - Achat d'un véhicule 30.000,00€
- 5° Article 8452/744-52 :**
 - Achat de deux chariots de nettoyage 3.000,00€
 - Achat d'une autolaveuse 2.500,00€
 - Achat d'un aspirateur 2.000,00€
 - Achat de planches et fers à repasser 3.000,00€
 - Achat de casiers pour les stagiaires 2.500,00€

Ces investissements seront couverts par un emprunt à charge du CPAS.

Inscription en dépenses d'investissements d'un montant de 22.000,00 € en vue d'effectuer la remise en peinture des bâtiments de la Résidence Martine Parro ainsi qu'un deuxième montant de 2.000,00€ destiné à la sécurisation du sas d'entrée de la Résidence.

Ces dépenses seront financées par un emprunt.

FONCTION 928 - LOGEMENTS POUR LES SANS ABRIS

Divers montants sont inscrits en dépenses d'investissements pour un total de **104.000,00€** avec la répartition suivante :

1° Article 928/712-53 :	
<input type="checkbox"/> Achat d'un logement	84.000,00€
2° Article 928/723-60 :	
<input type="checkbox"/> Rénovation du logement	10.000,00€
3° Article 928/744-52 :	
<input type="checkbox"/> Equipement du logement	10.000,00€

Ces investissements seront subsidiés à concurrence d'un montant de 60.000,00 € et le solde sera financé par un emprunt à charge du CPAS.

Il indique que le budget du CPAS a été voté à l'unanimité par les Conseillers du CPAS. Il qualifie ce budget de serré et volontariste. Une vérification de l'ensemble des articles budgétaires, dans tous les secteurs d'activité, a été effectuée dans le cadre de l'élaboration de ce budget. L'intervention du CPAS dans l'octroi des revenus d'intégration sociale augmente à nouveau en 2018. Elle justifie une augmentation de la dotation de la Ville. Tous les éléments déterminant dans la gestion du CPAS sont repris dans ce budget. Ainsi, l'augmentation du crédit pour octroi des RIS tient compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, passé de 371 en 2010 à 420 en 2014, 516 en 2016 et 600 en 2017. A cet égard, il souligne la forte augmentation - de 53% - du nombre de bénéficiaires sur la tranche 18-25 ans, sur la période 2010 à 2016, et la surreprésentation de cette tranche d'âge dans les bénéficiaires du RIS. Le nombre de bénéficiaires sur cette tranche est ainsi passé de 194 en 2010 à 275 en 2016. Le déficit de la crèche diminue, ainsi que les frais de fonctionnement. Il estime que les marges de progression de l'institution sont intéressantes et seront notamment rendues possibles par un développement des procédures de travail. Enfin, ce budget prévoit les crédits pour la poursuite des projets d'édification d'une nouvelle maison de repos, d'ouverture d'un CISP, de transfert des services d'insertion à Leval et d'augmentation de la capacité en logement d'urgence.

Accord à l'unanimité

FINANCES

2. Notification – Approbation du budget 2018 de la Ville de Binche – Communication de la délibération du SPW - PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation après réformation du budget 2018 de la Ville de Binche, arrêté par le Conseil communal en date du 23 octobre 2017 et parvenu complet à l'autorité de tutelle en date du 31 octobre 2017.

M. Van Houter indique que la prévision de recettes à l'IPP a été revue de EUR 285.582,51 à la hausse, faisant ainsi passer les prévisions de boni à l'exercice propre à EUR 422.512,03 et de boni global à EUR 6.813.466,71.

Prise de connaissance

3. Notification – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2017 – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation sans réformation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2017, arrêtées par le Conseil communal en date du 23 octobre 2017 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle en date du 31 octobre 2017.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

4. Notification – Approbation du budget 2018 de la Régie foncière – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation du budget 2018 de la Régie foncière, approuvé et tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 23 octobre 2017.

Prise de connaissance

AFFAIRES ECONOMIQUES

5. HYGEA – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2017

- APPROBATION

L'HYGEA tiendra son Assemblée Générale le jeudi 21 décembre 2017. Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'Evaluation 2017 du Plan Stratégique HYGEA 2017/2019 ;
- approuver les modifications statutaires ;
- approuver la règle de calcul pour le paiement de l'Indemnité de la fonction de la Vice-Présidence ;
- approuver les modifications relatives à la composition du Conseil d'Administration.

Accord à l'unanimité

6. ORES Assets – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2017

- APPROBATION

L'ORES Assets tiendra son Assemblée Générale le jeudi 21 décembre 2017. Le Conseil communal est invité à :

- approuver le Plan Stratégique ;
- approuver le prélèvement sur réserves disponibles ;
- approuver les nominations statutaires.

Accord à l'unanimité

7. AIOMS – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2017

- APPROBATION

L'AIOMS tiendra son Assemblée Générale le jeudi 21 décembre 2017. Le Conseil communal est invité à :

- approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 ;
- approuver le projet de budget 2018 et le plan financier 2017/2020 ;
- approuver la proposition du Conseil d'Administration concernant la participation financière des communes non affiliées ;
- Divers.

M. Devin indique que les points 1 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale n'appellent pas de remarque. En revanche, il indique que la présentation par l'AIOMS d'une modification de son plan financier est souhaitable, afin que celui-ci puisse dégager un équilibre des perspectives financières de l'institution. Il relève qu'un accord sur le projet de budget permettra à l'institution d'assurer la continuité de ses activités.

Accord à l'unanimité pour le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2017

Accord à l'unanimité pour le projet de budget 2018

Accord à l'unanimité pour la proposition du Conseil d'Administration concernant la participation financière des communes non affiliées

Refus à l'unanimité pour le plan financier 2017/2020

MARCHES DE TRAVAUX

8. FRIC 2017/2018 – Réfection des trottoirs à l'Avenue Marie-José à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2017/2018 - Réfection des trottoirs à l'Avenue Marie-José à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1323 et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2017/2018 - Réfection des trottoirs à l'Avenue Marie-José à Binche », établi par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 281.442,81 € hors TVA ou 340.545,80 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/961-51 (n° de projet 20180211).

Accord à l'unanimité

9. FRIC 2019/2022 – Egouttage de l'Avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche – Phase II – Rue de la Princesse et Octroi de Bray – Désignation de l'IDEA

- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Egouttage de l'Avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- désigner l'IDEA, rue de Nimy n° 53 à 7000 Mons pour les prestations liées à la mission d'auteur de projet études et direction relatives au marché public « FRIC 2019/2022 - Egouttage de l'Avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche - Phase II - Rue de la Princesse et Octroi de Bray » ;

- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

Accord à l'unanimité

10. Travaux d'extension de l'école du Bois du Roi (PPT 2016)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux d'extension de l'école du Bois du Roi (PPT 2016) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1326 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux d'extension de l'école du Bois du Roi (PPT 2016) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 865.042,07 € hors TVA ou 916.944,59 €, 6% TVA comprise ;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 722/723-52 (n° de projet 20170010) ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

M. Labar indique que les travaux proposés au cahier des charges permettront de rénover une partie des infrastructures de l'implantation en y créant 2 classes et une salle de gymnastique.

Accord à l'unanimité

MARCHES DE SERVICES

11. Mission d'étude et de direction relative à la réalisation d'aménagements de contrôle de ruissellement et de zone(s) d'immersion(s) temporaire(s) à la rue de Lobbes à Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Mission d'étude et de direction relative à la réalisation d'aménagements de contrôle de ruissellement et de zone(s) d'immersion(s) temporaire(s) rue de Lobbes à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1325 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Mission d'étude et de direction relative à la réalisation d'aménagements de contrôle de ruissellement et de zone(s) d'immersion(s) temporaire(s) rue de Lobbes à Waudrez », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 481/733-60 (numéro de projet 20180023).

M. Calvagna indique que ce projet d'étude est lié aux inondations du 23 juin 2016. Il s'étonne que le cahier des charges, pour une mission d'étude sur la zone, ne soit proposé qu'en fin 2017.

M. Devin indique que la Ville réunit les intervenants liés à la problématique des inondations tous les mois et demi, dans le cadre d'une plateforme de travail qui permet de faire le point et de donner les perspectives de travail sur une série de thématiques.

M. Urbain ajoute que la Province a réalisé, dans ce cadre, une étude du bassin de la Haine. Des points noirs ont été identifiés sur le territoire communal binchois, dont celui concerné par ce projet d'étude. L'objectif est à présent de zoomer sur les points difficiles et d'identifier, pour ces points, les solutions à mettre en œuvre.

Accord à l'unanimité

12. Zone d'Immersion Temporaire à la rue de Fontaine – Désignation de l'IDEA – Acquisition des emprises

- APPROBATION

Dans le cadre du marché « Zone d'Immersion Temporaire à la rue de Fontaine - Désignation de l'IDEA – Acquisition des emprises », le Conseil communal est invité à :

- désigner l'IDEA pour les prestations liées à la négociations d'emprises du marché « Zone d'Immersion Temporaire à la rue de Fontaine » ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60 (n° de projet 20170187).

Accord à l'unanimité

13. Convention cadre IMIO – Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle – Réactualisation du site internet

- Approbation des devis

- DECISION

Dans le cadre de la réactualisation du site internet, le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- confier la réactualisation du site internet de la Ville à IMIO, Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle sise à 5032 ISNES, rue Léon Morel 1 ;
- approuver les devis n° D00756/2017 et D00757/2017 s'élevant au montant total de 39.559,50 € (TVAC 0%) ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 104/742-53 (n° de projet 20171087).

Mme Philippe indique qu'elle avait interpellé le Collège communal à l'occasion du vote de la modification budgétaire n°1, sur l'intérêt que présenterait pour les Conseillers communaux d'avoir accès via une plateforme informatique aux dossiers du Conseil communal. Ceci faciliterait la bonne exécution de leur mandat. Elle demande quelles sont les suites qui ont été réservées à cette demande. Ensuite, et concernant la création d'un site internet, elle s'étonne du coût de la démarche.

M. Somers, sur l'accès informatique en faveur des conseillers, indique que la démarche ne relève pas du dossier ici présenté. La Ville travaille avec un prestataire pour la plateforme informatique du Conseil communal. Cette plateforme sera en phase de test interne à l'administration pour la première séance du Conseil communal de 2018. La mise en œuvre de l'accessibilité en faveur des Conseillers communaux pourra être faite au premier semestre 2018.

M. Devin, en ce qui concerne le coût du site internet, indique que la volonté de la Ville est, via ce site internet, de développer la visibilité d'une série d'institutions liées à la Ville (tourisme, culture, théâtre notamment) grâce à des sites internet liés. Aussi, la déclinaison de services d'«e-administration» est prévue dans la mission. Le cahier des charges comprend ces missions. L'intercommunale I-Mio, qui dispose d'une expertise dans le domaine, est proposée pour exécuter cette mission.

M. Joie souligne que le cahier des charges évoque simplement un accompagnement de la Ville dans la création.

M. Van Houter indique que cette mention signifie que les arbitrages sont effectués par la Ville, sur base de propositions du prestataire. Le prestataire est bien en charge de l'opérationnalisation du projet, sur base de choix posés par la Ville.

Accord à l'unanimité

URBANISME

14. Urbanisme – Demande de permis d'urbanisation – Création des parcelles pour de l'habitat unifamilial et du logement multiple – Création d'une voirie – Résultat de l'enquête publique

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le résultat de l'enquête publique relative à la demande de permis d'urbanisation en 30 lots afin de créer des parcelles pour de l'habitat unifamilial et du logement multiple ainsi que sur la création de la voirie.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

15. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Stationnement pour personne à mobilité réduite

- ARRET

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Epinois, à la rue de des 40 Bonniers, le long du n° 34.

Accord à l'unanimité

16. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Stationnement pour personne à mobilité réduite

- ARRET

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Buvrinnes, le long du n° 51.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

17. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 novembre 2017 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 28 novembre 2017.

M. Piret indique, concernant le point 13, ne pas avoir lié les problématiques de l'absence de tenue régulière de conseils d'administration d'une part et de retards de paiement de ses prestataires par l'asbl d'autre part. Il sollicite le retrait de ce lien du procès-verbal.

Mme Philippe indique, concernant le point 8, être intervenue pour mentionner les méthodes de contrôle financier mises en place dans une asbl au sein de laquelle elle prend des responsabilités. Elle sollicite que son intervention soit reproduite au procès-verbal.

**Accord à l'unanimité
moyennant les remarques de Mme Philippe et Mr Piret**

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

JURIDIQUE

1. **Autorisation d'ester en justice**
- **DECISION**

ENSEIGNEMENT

2. **Enseignement fondamental – Personnel – Année Scolaire 2017/2018 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Directeur à titre définitif**
- **DECISION**
3. **Enseignement maternel – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant**
- **RATIFICATION**
4. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Organisation de la rentrée scolaire du 1^{er} au 30 septembre 2017 et à partir du 1^{er} octobre 2017 – Désignations et affectations des instituteurs(trices) primaires temporaires/définitifs et APE**
- **DECISION**

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

5. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Mise en disponibilité pour cause de maladie pour les prestations à titre temporaire d'un professeur de diction et de déclamation**
- **DECISION**
6. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**

7. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**
8. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**
9. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**
10. **Enseignement artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2017/2018 – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale et de trompette à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

11. **Enseignement de Promotion Sociale – Direction – Année scolaire 2017/2018 – Institut Supérieur Plus Outre – Evaluation d'une directrice stagiaire au terme de la première année de stage**
- **RATIFICATION**